



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 059-215902078-20250926-81_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/09/2025

Date de convocation : 17.09.2025 Date de publication : 19.09.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le vingt cinq septembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<i>Cf : arrêté municipal en date du 16 septembre 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°81-2025-DF-RK

Objet : Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe

Monsieur le Maire expose que l'article L452-13 du code général de la fonction publique et l'article 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion. Pour les communes, sont pris en compte les effectifs cumulés des fonctionnaires de la commune, du centre communal d'action sociale et, le cas échéant, de la caisse des écoles qui lui sont rattachés. »

S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du code général de la fonction publique dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre

obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département ;

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'EMMETTRE** un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Mr le Maire,
Raphaël KRUSZYNSKI

